



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE**

Nombres de membres			Séance du lundi 14 avril 2025
Afférents au Conseil Municipal 23	En exercice 22	Qui ont pris part à la délibération 16 (+6)	L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril, à dix-huit heures trente minutes. Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Philippe PASSOT, Maire.

Date de la convocation :  
02 / 04 / 2025

**Présents** : Annie AROURI, Véronique ASNAR, Agostinho DA SILVA, Rachel DA SILVA TEIXEIRA, Alain DURAFFOURG, Sandrine DUTOIT, Alain JEANNIER, Aline LACROIX, Emmanuel MICHAUD, Jean-François MINY, Philippe PASSOT, Bruno PERRIER, Magali PHILIPPE, Laurent PLAUT, Antoine PULICE et Virginie REYBIER.

**N° : 25 AVR A**  
**OBJET :**  
**BUDGET PRIMITIF 2025**  
-  
Budget principal

**Absents excusés** : Emilia BRULE (pouvoir à Philippe PASSOT), Denis CREVOISIER (pouvoir à Magali PHILIPPE), Magali LAHU (pouvoir à Véronique ASNAR), Nathalie MICHAUD (pouvoir à Emmanuel MICHAUD), Anaïs OVERNAY (pouvoir à Antoine PULICE) et Guillaume SAILLARD (pouvoir à Rachel DA SILVA TEIXEIRA).

Magali PHILIPPE a été nommée secrétaire de séance.

\*\*\*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**VOTE, à l'unanimité,**

- Le budget principal qui s'équilibre ainsi :

Acte rendu exécutoire après  
Affichage ou notification  
Le :  
**15 AVR 2025**  
Et dépôt en Sous-préfecture  
Le :  
**15 AVR 2025**

	DEPENSES €		RECETTES €	
	CR	2025	CR	2025
<b>Fonctionnement</b>		2 359 030		2 359 030
<b>Investissement</b>	57 535	1 727 685	111 306	1 673 914

Pour extrait conforme.  
Au registre sont les signatures.

- La section de fonctionnement au niveau du chapitre et la section d'investissement au niveau du chapitre.

Ainsi délibéré le 14 avril 2025

Philippe PASSOT  
Maire



Magali PHILIPPE  
Secrétaire de séance



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE**

Nombres de membres			Séance du lundi 14 avril 2025
Afférents au Conseil Municipal 23	En exercice 22	Qui ont pris part à la délibération 16 (+6)	L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril, à dix-huit heures trente minutes. Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Philippe PASSOT, Maire.

Date de la convocation :  
02 / 04 / 2025

**N° : 25 AVR B**  
**OBJET :**  
**BUDGET PRIMITIF 2025**  
**-**  
**Assainissement**

**Présents :** Annie AROURI, Véronique ASNAR, Agostinho DA SILVA, Rachel DA SILVA TEIXEIRA, Alain DURAFFOURG, Sandrine DUTOIT, Alain JEANNIER, Aline LACROIX, Emmanuel MICHAUD, Jean-François MINY, Philippe PASSOT, Bruno PERRIER, Magali PHILIPPE, Laurent PLAUT, Antoine PULICE et Virginie REYBIER.

**Absents excusés :** Emilia BRULE (pouvoir à Philippe PASSOT), Denis CREVOISIER (pouvoir à Magali PHILIPPE), Magali LAHU (pouvoir à Véronique ASNAR), Nathalie MICHAUD (pouvoir à Emmanuel MICHAUD), Anaïs OVERNAY (pouvoir à Antoine PULICE) et Guillaume SAILLARD (pouvoir à Rachel DA SILVA TEIXEIRA).

Magali PHILIPPE a été nommée secrétaire de séance.

\*\*\*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Acte rendu exécutoire après  
Affichage ou notification  
Le : **15 AVR. 2025**  
Et dépôt en Sous-préfecture  
Le : **15 AVR. 2025**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**VOTE**, à l'unanimité, le budget assainissement (établi hors T.V.A.) au niveau du chapitre :

	DEPENSES €		RECETTES €	
	CR	2025	CR	2025
<b>Exploitation</b>		273 561		273 561
<b>Investissement</b>	13 205	263 172		276 377

Pour extrait conforme.  
Au registre sont les signatures.

Ainsi délibéré le 14 avril 2025

Philippe PASSOT  
Maire

Magali PHILIPPE  
Secrétaire de séance





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE**

Nombres de membres			Séance du lundi 14 avril 2025
Afférents au Conseil Municipal 23	En exercice 22	Qui ont pris part à la délibération 16 (+6)	L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril, à dix-huit heures trente minutes. Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Philippe PASSOT, Maire.

Date de la convocation :  
02 / 04 / 2025

**N° : 25 AVR C**  
**OBJET :**  
**BUDGET PRIMITIF 2025**  
-  
**Lotissement Crêt du Bief 1**

**Présents :** Annie AROURI, Véronique ASNAR, Agostinho DA SILVA, Rachel DA SILVA TEIXEIRA, Alain DURAFFOURG, Sandrine DUTOIT, Alain JEANNIER, Aline LACROIX, Emmanuel MICHAUD, Jean-François MINY, Philippe PASSOT, Bruno PERRIER, Magali PHILIPPE, Laurent PLAUT, Antoine PULICE et Virginie REYBIER.

**Absents excusés :** Emilia BRULE (pouvoir à Philippe PASSOT), Denis CREVOISIER (pouvoir à Magali PHILIPPE), Magali LAHU (pouvoir à Véronique ASNAR), Nathalie MICHAUD (pouvoir à Emmanuel MICHAUD), Anaïs OVERNAY (pouvoir à Antoine PULICE) et Guillaume SAILLARD (pouvoir à Rachel DA SILVA TEIXEIRA).

Magali PHILIPPE a été nommée secrétaire de séance.

\*\*\*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Acte rendu exécutoire après  
Affichage ou notification  
Le : **15 AVR. 2025**  
Et dépôt en Sous-préfecture  
Le : **15 AVR 2025**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**VOTE**, à l'unanimité, le budget lotissement Crêt du Bief 1 (établi hors T.V.A.) au niveau du chapitre :

	DEPENSES €		RECETTES €	
	CR	2025	CR	2025
<b>Fonctionnement</b>		2 687 976		2 687 976
<b>Investissement</b>		2 567 976		2 567 976

Pour extrait conforme.  
Au registre sont les signatures.

Ainsi délibéré le 14 avril 2025

Philippe PASSOT  
Maire



Magali PHILIPPE  
Secrétaire de séance



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE**

Nombres de membres			Séance du lundi 14 avril 2025
Afférents au Conseil Municipal 23	En exercice 22	Qui ont pris part à la délibération 16 (+6)	L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril, à dix-huit heures trente minutes. Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Philippe PASSOT, Maire.

Date de la convocation :  
02 / 04 / 2025

**N° : 25 AVR D**

**OBJET :**

**BUDGET  
PRINCIPAL 2025**

-  
Vote des taux  
des taxes locales

**Présents :** Annie AROURI, Véronique ASNAR, Agostinho DA SILVA, Rachel DA SILVA TEIXEIRA, Alain DURAFFOURG, Sandrine DUTOIT, Alain JEANNIER, Aline LACROIX, Emmanuel MICHAUD, Jean-François MINY, Philippe PASSOT, Bruno PERRIER, Magali PHILIPPE, Laurent PLAUT, Antoine PULICE et Virginie REYBIER.

**Absents excusés :** Emilia BRULE (pouvoir à Philippe PASSOT), Denis CREVOISIER (pouvoir à Magali PHILIPPE), Magali LAHU (pouvoir à Véronique ASNAR), Nathalie MICHAUD (pouvoir à Emmanuel MICHAUD), Anaïs OVERNAY (pouvoir à Antoine PULICE) et Guillaume SAILLARD (pouvoir à Rachel DA SILVA TEIXEIRA).

Magali PHILIPPE a été nommée secrétaire de séance.

\*\*\*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la notice 2023 de l'état fiscal 1259 notifié à la Commune ;

Considérant que depuis 2020, le taux de la Taxe d'Habitation était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus, suite à la réforme de la fiscalité directe locale ;

Considérant qu'à compter de 2023, le taux de la Taxe d'Habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**VOTE**, à l'unanimité, les taux des taxes locales 2025 comme suit :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 43.99 %  
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 43.89 %  
Taxe d'habitation : 9.73 %

Ainsi délibéré le 14 avril 2025

Philippe PASSOT  
Maire



Magali PHILIPPE  
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire après

Affichage ou notification

Le : **15 AVR. 2025**

Et dépôt en Sous-préfecture

Le : **15 AVR. 2025**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE**

Nombres de membres			Séance du lundi 14 avril 2025
Afférents au Conseil Municipal 23	En exercice 22	Qui ont pris part à la délibération 16 (+6)	L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril, à dix-huit heures trente minutes. Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Philippe PASSOT, Maire.

Date de la convocation :  
02 / 04 / 2025

**N° : 25 AVR E**  
**OBJET :**  
**BUDGET PRINCIPAL 2025**  
-  
Subventions aux associations

**Présents :** Annie AROURI, Véronique ASNAR, Agostinho DA SILVA, Rachel DA SILVA TEIXEIRA, Alain DURAFFOURG, Sandrine DUTOIT, Alain JEANNIER, Aline LACROIX, Emmanuel MICHAUD, Jean-François MINY, Philippe PASSOT, Bruno PERRIER, Magali PHILIPPE, Laurent PLAUT, Antoine PULICE et Virginie REYBIER.

**Absents excusés :** Emilia BRULE (pouvoir à Philippe PASSOT), Denis CREVOISIER (pouvoir à Magali PHILIPPE), Magali LAHU (pouvoir à Véronique ASNAR), Nathalie MICHAUD (pouvoir à Emmanuel MICHAUD), Anaïs OVERNAY (pouvoir à Antoine PULICE) et Guillaume SAILLARD (pouvoir à Rachel DA SILVA TEIXEIRA).

Magali PHILIPPE a été nommée secrétaire de séance.

\*\*\*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-7 ;

Dans le cadre de la politique municipale de soutien aux actions d'intérêt local dans les domaines sportif, social, culturel et éducatif ;

Afin d'accompagner l'organisation d'événements sportifs, culturels et / ou touristiques d'importance exceptionnelle permettant de renforcer la notoriété et le rayonnement de la collectivité ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE**, à l'unanimité, d'attribuer aux associations pour l'année 2025, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Montants en €
AC Comtois	500
Adefor39	254
Aicaf	500
Ajena	150
Amap « Le jardin des délices »	300
Amicale Ecole maternelle	630
Anim'Lavans	10 000
Apa Morez	400

Acte rendu exécutoire après  
Affichage ou notification  
Le :  
**15 AVR. 2025**  
Et dépôt en Sous-préfecture  
Le :  
**15 AVR. 2025**

Pour extrait conforme.  
Au registre sont les signatures.



N° : 25 AVR E

OBJET :

**BUDGET  
PRINCIPAL 2025**

Subventions  
aux associations

Bénéficiaires	Montants en €
Association Sportive du collège	300
Association des parents d'élèves du collège	250
Caue	200
CFA MFR de Montluel	100
Chorale arc en ciel	400
Comité d'animation de Pratz	4 000
Festival de Musique	1 500
Foyer d'activité physique de Pratz	230
Jura Sud Foot Ball	6 000
Jura Sud Hand	400
Lauconne en Scène	500
Les Ateliers du Plateau	200
Les Lacets du Lizon (course de la passerelle)	500
Passerelle des Arts	600
Prévention routière	150
Ski Club du Lizon et handisport	3600
Tennis Club du Plateau	300
UMC	3000
Usep du Plateau	846
Usep Ecole Elémentaire	2940
Reste à affecter par délibération	250
<b>TOTAL en €</b>	<b>39 000</b>

Ainsi délibéré le 14 avril 2025

Philippe PASSOT  
Maire



Magali PHILIPPE  
Secrétaire de séance



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE**

Nombres de membres			Séance du lundi 14 avril 2025
Afférents au Conseil Municipal 23	En exercice 22	Qui ont pris part à la délibération 16 (+6)	L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril, à dix-huit heures trente minutes. Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Philippe PASSOT, Maire.

Date de la convocation :  
02 / 04 / 2025

**N° : 25 AVR 01**

**OBJET :**

**PERSONNEL**

-  
Service administratif

-  
Création d'un emploi de Rédacteur

**Présents :** Annie AROURI, Véronique ASNAR, Agostinho DA SILVA, Rachel DA SILVA TEIXEIRA, Alain DURAFFOURG, Sandrine DUTOIT, Alain JEANNIER, Aline LACROIX, Emmanuel MICHAUD, Jean-François MINY, Philippe PASSOT, Bruno PERRIER, Magali PHILIPPE, Laurent PLAUT, Antoine PULICE et Virginie REYBIER.

**Absents excusés :** Emilia BRULE (pouvoir à Philippe PASSOT), Denis CREVOISIER (pouvoir à Magali PHILIPPE), Magali LAHU (pouvoir à Véronique ASNAR), Nathalie MICHAUD (pouvoir à Emmanuel MICHAUD), Anais OVERNAY (pouvoir à Antoine PULICE) et Guillaume SAILLARD (pouvoir à Rachel DA SILVA TEIXEIRA).

Magali PHILIPPE a été nommée secrétaire de séance.

\*\*\*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°84-53 en date du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion du Jura, en date du 27 mars 2025, relatif à la promotion interne 2025 ;

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de donner son accord pour la création d'un emploi au grade de Rédacteur.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** de créer un emploi au grade de Rédacteur, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025, au taux d'emploi de 35/35<sup>ème</sup>, avec possibilité d'heures supplémentaires à la demande du Maire en cas de nécessité de service.

Ainsi délibéré le 14 avril 2025

Philippe PASSOT  
Maire

Magali PHILIPPE  
Secrétaire de séance



Pour extrait conforme.  
Au registre sont les signatures.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE**

Nombres de membres			Séance du lundi 14 avril 2025
Afférents au Conseil Municipal 23	En exercice 22	Qui ont pris part à la délibération 16 (+6)	L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à dix-huit heures trente minutes. Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Philippe PASSOT, Maire.

Date de la convocation :  
02 / 04 / 2025

**Présents** : Annie AROURI, Véronique ASNAR, Agostinho DA SILVA, Rachel DA SILVA TEIXEIRA, Alain DURAFFOURG, Sandrine DUTOIT, Alain JEANNIER, Aline LACROIX, Emmanuel MICHAUD, Jean-François MINY, Philippe PASSOT, Bruno PERRIER, Magali PHILIPPE, Laurent PLAUT, Antoine PULICE et Virginie REYBIER.

**Absents excusés** : Emilia BRULE (pouvoir à Philippe PASSOT), Denis CREVOISIER (pouvoir à Magali PHILIPPE), Magali LAHU (pouvoir à Véronique ASNAR), Nathalie MICHAUD (pouvoir à Emmanuel MICHAUD), Anaïs OVERNAY (pouvoir à Antoine PULICE) et Guillaume SAILLARD (pouvoir à Rachel DA SILVA TEIXEIRA).

Magali PHILIPPE a été nommée secrétaire de séance.

\*\*\*

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 10 mars 2025 reçu des indivisaires LEPINE.

Ces derniers sont propriétaires de la parcelle boisée cadastrée A 170 au lieudit « Les Lattes, Pré Chaillet », d'une contenance de 68 a 43 ca ; limitrophe de la parcelle communale cadastrée A 235. N'ayant pas d'intérêt familiaux à la conserver, ils manifestent leur souhait de céder, à titre gratuit, ladite parcelle à la commune.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

**Considérant** l'intérêt de ladite parcelle cadastrée A 170 au lieudit « Les Lattes, Pré Chaillet », pour la commune.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ACCEPTÉ** la donation à la commune par l'indivision LEPINE, de la parcelle boisée cadastrée :

- Section A n° 170, lieudit « Les Lattes, Pré Chaillet », futaie résineuse de 68 a 43 ca.

**ACCEPTÉ** de prendre en charge les frais d'acte notarié y afférents, et précise, pour le calcul de ces frais d'acte, que cette parcelle peut être estimée à 600 € (six cents euros).

**N° : 25 AVR 02**

**OBJET :**

**DOMAINE  
PATRIMOINE**

-  
Acceptation de la donation à la commune de la parcelle boisée cadastrée A 170 de 68 a 43 ca  
Lieudit  
« Les Lattes, Pré Chaillet »

-  
Indivision Lépine

Acte rendu exécutoire après

Affichage ou notification

Le : **25 AVR. 2025**

Et dépôt en Sous-préfecture

Le : **25 AVR. 2025**

Pour extrait conforme.  
Au registre sont les signatures.

.../...



**N° : 25 AVR 02**

**OBJET :**

**DOMAINE  
PATRIMOINE**

Acceptation de la  
donation à la  
commune de la  
parcelle boisée  
cadastrée A 170  
de 68 a 43 ca  
Lieudit  
« Les Lattes,  
Pré Chaillot »

Indivision Lépine

**DIT** que l'étude désignée pour la rédaction de l'acte notarié est l'étude BUSCOZ-REVERCHON de Saint-Claude.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Ainsi délibéré le 14 avril 2025

Philippe PASSOT  
Maire



Magali PHILIPPE  
Secrétaire de séance



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE**

Nombres de membres			Séance du lundi 14 avril 2025
Afférents au Conseil Municipal 23	En exercice 22	Qui ont pris part à la délibération 16 (+6)	L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à dix-huit heures trente minutes. Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Philippe PASSOT, Maire.

Date de la convocation :  
02 / 04 / 2025

**Présents** : Annie AROURI, Véronique ASNAR, Agostinho DA SILVA, Rachel DA SILVA TEIXEIRA, Alain DURAFFOURG, Sandrine DUTOIT, Alain JEANNIER, Aline LACROIX, Emmanuel MICHAUD, Jean-François MINY, Philippe PASSOT, Bruno PERRIER, Magali PHILIPPE, Laurent PLAUT, Antoine PULICE et Virginie REYBIER.

**N° : 25 AVR 03**

**OBJET :**

**TRANSPORT  
SCOLAIRE**

-  
Convention de  
financement de  
l'accompagnement  
dans les transports  
scolaires du Jura

-  
Pour deux années  
scolaires, soit  
du 01/09/2024  
au 03/07/2026

**Absents excusés** : Emilia BRULE (pouvoir à Philippe PASSOT), Denis CREVOISIER (pouvoir à Magali PHILIPPE), Magali LAHU (pouvoir à Véronique ASNAR), Nathalie MICHAUD (pouvoir à Emmanuel MICHAUD), Anaïs OVERNAY (pouvoir à Antoine PULICE) et Guillaume SAILLARD (pouvoir à Rachel DA SILVA TEIXEIRA).

Magali PHILIPPE a été nommée secrétaire de séance.

\*\*\*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code des Transports, et notamment son article L.3111-1 ;

**Vu** la délibération du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté n° 24CP.409 en date du 31 mai 2024 approuvant la convention de financement et autorisant la Président du Conseil Régional à la signer ;

**Considérant** que depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017, les Régions, en lieu et place des Départements, sont compétentes pour organiser les services de transports scolaires ;

**Considérant** que la mise en place de l'accompagnement est organisée par la Collectivité avec le soutien financier de la Région ;

**Considérant** la convention de financement à hauteur de 50 % proposée par la Région Bourgogne Franche-Comté ; cette convention ayant pour objet de définir les modalités d'organisation et de financement de la mise en place d'un accompagnement dans les cars assurant le transport scolaire des élèves d'âge préscolaire (inférieur à 6 ans).

**Considérant** que dans ce cadre, la Région fixe le rôle et la responsabilité de l'accompagnateur (trice) par le biais de la charte de l'accompagnateur (trice) signée à chaque rentrée scolaire par l'accompagnateur (trice) et la Collectivité employeur ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de mettre en place la nouvelle convention de financement de l'accompagnement dans les transports scolaires du Jura 2024-2026, pour une durée de deux années scolaires, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2024 jusqu'au 3 juillet 2026 afin de pouvoir bénéficier de l'aide de la Région.

Acte rendu exécutoire après

Affichage ou notification

Le : **25 AVR. 2025**

Et dépôt en Sous-préfecture

Le : **25 AVR. 2025**

Pour extrait conforme.  
Au registre sont les  
signatures.

*JP AP*



N° : 25 AVR 03

OBJET :

**TRANSPORT  
SCOLAIRE**

Convention de  
financement de  
l'accompagnement  
dans les transports  
scolaires du Jura

Pour deux années  
scolaires, soit  
du 01/09/2024  
au 03/07/2026

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de financement de l'accompagnement dans les transports scolaires dans le Jura proposée à la commune par le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté pour la durée de deux années scolaires 2024-2026.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ACCEPTÉ** la délégation, par la Région, de l'exercice de la mission d'accompagnement des élèves d'âge préscolaire dans le cadre des transports scolaires. Les accompagnateurs sont recrutés, rémunérés et assurés par la collectivité.

**ACCEPTÉ** que la Région fixe le rôle et la responsabilité de l'accompagnateur par le biais de la charte de l'accompagnateur qui sera signée par l'accompagnateur et la collectivité employeur au 1<sup>er</sup> septembre de chaque année.

**APPROUVE** la convention de financement de l'accompagnement dans les transports scolaires dans le Jura proposée par le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté pour une durée de deux années scolaires 2024-2026.

**ACCEPTÉ** la participation de la Région à hauteur de 50 % du coût de l'accompagnement mis en place, sur présentation, tous les trimestres, des justificatifs des dépenses engagées par la Collectivité, liées à l'activité d'accompagnement.

**PREND ACTE** que la date d'effet de la convention est fixée au 1<sup>er</sup> septembre 2024 pour la durée de deux années scolaires, soit jusqu'au 3 juillet 2026 et que toute demande de renouvellement devra être explicitement formulée, par courrier, à la Région et fera l'objet d'une nouvelle convention.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de financement de l'accompagnement dans les transports scolaires dans le Jura proposée à la commune par le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté pour les deux années scolaires 2024-2026 ainsi que la charte de l'accompagnateur (une charte par accompagnateur) au 1<sup>er</sup> septembre de chaque année.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la demande explicite de renouvellement de ladite convention par courrier à la Région, pour les années scolaires à venir.

Ainsi délibéré le 14 avril 2025

Philippe PASSOT  
Maire

Magali PHILIPPE  
Secrétaire de séance





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE**

Nombres de membres			Séance du lundi 14 avril 2025
Afférents au Conseil Municipal 23	En exercice 22	Qui ont pris part à la délibération 16 (+6)	L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à dix-huit heures trente minutes. Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Philippe PASSOT, Maire.

Date de la convocation :  
02 / 04 / 2025

**Présents** : Annie AROURI, Véronique ASNAR, Agostinho DA SILVA, Rachel DA SILVA TEIXEIRA, Alain DURAFFOURG, Sandrine DUTOIT, Alain JEANNIER, Aline LACROIX, Emmanuel MICHAUD, Jean-François MINY, Philippe PASSOT, Bruno PERRIER, Magali PHILIPPE, Laurent PLAUT, Antoine PULICE et Virginie REYBIER.

**N° : 25 AVR 04**

**OBJET :**

**SIDEC du Jura**

-  
Adhésion  
au service e-Lum  
et à la Charte  
« Eclairons juste le  
Jura »

-  
Pour 6 ans à compter  
du 26 avril 2025

**Absents excusés** : Emilia BRULE (pouvoir à Philippe PASSOT), Denis CREVOISIER (pouvoir à Magali PHILIPPE), Magali LAHU (pouvoir à Véronique ASNAR), Nathalie MICHAUD (pouvoir à Emmanuel MICHAUD), Anaïs OVERNAY (pouvoir à Antoine PULICE) et Guillaume SAILLARD (pouvoir à Rachel DA SILVA TEIXEIRA).

Magali PHILIPPE a été nommée secrétaire de séance.

\*\*\*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération n° 2098 du SIDEC du 28 novembre 2020 ;

**Considérant** que l'adhésion de la commune au Service e-lum prendra fin le 25 avril 2025.

**Considérant** la nécessité de continuer à mener des actions sur le patrimoine éclairage public de la collectivité.

Le Maire rappelle :

Acte rendu exécutoire après

Affichage ou notification

Le : **25 AVR. 2025**

Et dépôt en Sous-préfecture

Le : **25 AVR. 2025**

**Que** le SIDEC propose à la collectivité la mise en œuvre de moyens mutualisés permettant d'améliorer les installations d'Eclairage Public et de respecter les engagements de la Charte « Eclairons Juste le Jura ».

Ce service technique, baptisée e-lum ®, fait l'objet d'une convention d'adhésion entre la Collectivité et le SIDEC ;

**Que** la contribution d'adhésion pour ce Service est fixée à **18 Euros** par an et par point lumineux pour l'année 2024 et sera revue chaque début d'année civile ;

**Que** ce coût forfaitaire au point lumineux, sera modulé en fonction de l'Empreinte Nocturne de la Commune, avec un seuil bas fixé à 16,56 Euros par point suivant la formule suivante :

Adhésion [année n] = 18 x (1-0.08 x ((empreinte nocturne [année n-1]-10) /10))

Pour extrait conforme.  
Au registre sont les  
signatures.



**N° : 25 AVR 04**

**OBJET :**

**SIDEC du Jura**

Adhésion  
au service e-Lum  
et à la Charte  
« Eclairons juste le  
Jura »

Pour 6 ans à compter  
du 26 avril 2025

**Que** cette modulation s'applique seulement aux communes ayant une note supérieure à 10/20.

Le Maire précise que cette contribution ne comprend pas les prestations de remplacement des luminaires et des coffrets d'Eclairage ni les interventions sur d'autres Eclairages Extérieurs. Cependant, ces prestations pourront être confiées au SIDEC via une convention de mandat spécifique.

Le Maire propose le renouvellement de l'adhésion à la Charte « Eclairons juste le Jura » et au Service e-lum ®, pour une durée de 6 années, à compter du 26 avril 2025.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le renouvellement de l'adhésion de la collectivité à la Charte « Eclairons juste le Jura » proposée par le SIDEC.

**APPROUVE** le renouvellement de l'adhésion de la collectivité au Service e-lum ® proposé par le SIDEC, pour une durée de 6 années, à compter du 26 avril 2025.

**SOLLICITE** les prestations associées au Service e-lum ®.

**APPROUVE** les conditions financières de la contribution annuelle.

**INDIQUE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la collectivité pour l'année 2025.

**AUTORISE** M. le Maire à signer la convention d'adhésion au Service e-lum ® et tous les documents relatifs à cette affaire.

Ainsi délibéré le 14 avril 2025

Philippe PASSOT  
Maire



Magali PHILIPPE  
Secrétaire de séance

REPUBLIQUE FRANÇAISE

D é p a r t e m e n t   d u   J u r a



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE**

Nombres de membres			Séance du lundi 14 avril 2025
Afférents au Conseil Municipal 23	En exercice 22	Qui ont pris part à la délibération 16 (+6)	L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à dix-huit heures trente minutes. Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Philippe PASSOT, Maire.

Date de la convocation :  
02 / 04 / 2025

**Présents** : Annie AROURI, Véronique ASNAR, Agostinho DA SILVA, Rachel DA SILVA TEIXEIRA, Alain DURAFFOURG, Sandrine DUTOIT, Alain JEANNIER, Aline LACROIX, Emmanuel MICHAUD, Jean-François MINY, Philippe PASSOT, Bruno PERRIER, Magali PHILIPPE, Laurent PLAUT, Antoine PULICE et Virginie REYBIER.

**N° : 25 AVR 05**  
**OBJET :**  
**MOTION**  
-  
Soutien pour la  
défense de la  
Ligne des Hirondelles

**Absents excusés** : Emilia BRULE (pouvoir à Philippe PASSOT), Denis CREVOISIER (pouvoir à Magali PHILIPPE), Magali LAHU (pouvoir à Véronique ASNAR), Nathalie MICHAUD (pouvoir à Emmanuel MICHAUD), Anaïs OVERNAY (pouvoir à Antoine PULICE) et Guillaume SAILLARD (pouvoir à Rachel DA SILVA TEIXEIRA).

Magali PHILIPPE a été nommée secrétaire de séance.

\*\*\*

Acte rendu exécutoire après  
Affichage ou notification  
Le : **25 AVR. 2025**  
Et dépôt en Sous-préfecture  
Le : **25 AVR. 2025**

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment ses articles 15, 114 et 113 ;

**Vu** la délibération n° HJSC\_C\_2025\_04\_15 du 9 avril 2025 de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude portant motion de soutien pour la défense de la Ligne des Hirondelles ;

**Considérant** que la Ligne des Hirondelles est un axe structurant pour le Haut-Jura permettant la liaison essentielle entre la plaine et les territoires de montagne ;

**Considérant** qu'elle joue un rôle fondamental dans la mobilité quotidienne des habitants, l'accès aux services publics, au tourisme durable et à l'économie locale ;

**Considérant** que son maintien et son amélioration sont indispensables à la transition écologique et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en favorisant un mode de transport collectif et bas carbone ;

**Considérant** que la dégradation de son service, voire sa fermeture, compromettrait gravement l'attractivité du territoire, le désenclavement des zones rurales et la qualité de vie des habitants.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPORTE** son soutien plein et entier à la démarche initiée par la Région Bourgogne-Franche-Comté « Pétition pour la défense de nos lignes ferroviaires » et insiste sur l'importance stratégique de la Ligne des Hirondelles pour le Haut-Jura.

Pour extrait conforme.  
Au registre sont les  
signatures.



**N° : 25 AVR 05**

**OBJET :**

**MOTION**

Soutien pour la  
défense de la  
Ligne des Hirondelles

**DEMANDE** à la Région Bourgogne-Franche-Comté, à l'Etat et à la SNCF de garantir la pérennité et la modernisation de la Ligne des Hirondelles afin de répondre aux besoins actuels et futurs du territoire.

**S'ENGAGE** à relayer cette pétition auprès de ses habitants et partenaires afin de sensibiliser un maximum d'acteurs à cette problématique spécifique.

**AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi délibéré le 14 avril 2025

Philippe PASSOT  
Maire



Magali PHILIPPE  
Secrétaire de séance